

N°04/09.2013

PRÉAVIS N° 04/09.2013

BUDGET DE L'EXERCICE 2014

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de ce préavis, composée de : Madame Carine Tinguely, Messieurs Richard Bouvier, André Cegielski et Olivier Jeanneret, s'est réunie le jeudi 15 août 2013, à la salle de conférences de la PRM, Pl. Saint-Louis 2, à Morges, en présence des délégués suivants :

- pour le CODIR : Messieurs Daniel Buache, Florian Châtelain et Jean-François Person
- pour la PRM : le major Philippe Desarzens, Commandant, et le premier-lieutenant Hervé Baer, chef des services généraux.

Avec également une participation, à titre informel et voix consultative, des suppléants : Messieurs Maurice Jatton, Serge Risse, François Ludwig et Salvatore Guarna.

Nous les remercions de leur disponibilité et des échanges d'informations.

Sont excusés : Madame Carine Tinguely, Messieurs Olivier Jeanneret et Roger Burri.

La séance s'est déroulée sans la participation des délégués des 2 nouvelles communes partenaires, Buchillon et Lussy-sur Morges, ceux-ci n'étant pas encore connus, ni nommés.

2 SITUATION

Le budget pour l'année 2014 est comparable avec le budget 2013, à ceci près qu'il comporte les 2 nouvelles communes partenaires.

Le budget 2014 s'appuie également sur les comptes de fonctionnement 2012, avec cette fois quelques charges supplémentaires pour des remplacements de véhicules et équipements, ainsi qu'une recapitalisation de la caisse de retraite.

La commission tient à relever la très bonne présentation de ce budget, avec les appréciations, commentaires et explications très détaillées, ce qui facilite grandement sa lecture et sa compréhension.

3 ANALYSE

Après lecture et analyse du budget, par la commission, de nombreuses questions, demandes de renseignements et précisions complémentaires ont été soumises au CODIR.

A satisfaction de la commission, lors de la séance du 15 août 2013, les réponses ont été apportées et commentées dans le détail.

A la première lecture du budget 2014 nous pouvons constater que :

- le budget global PRM présente une augmentation de CHF 1'639'300.00
- le budget service de Police présente une légère augmentation de CHF 473'000.00
- le budget tâches optionnelles présente une augmentation de CHF 1'166'300.00.

Cependant, ces montants globaux sont à considérer avec pondération, car ils sont liés aux charges et recettes et ne reflètent pas nécessairement une augmentation des coûts de la PRM.

Le coefficient de pondération et la participation par commune et par habitant au service de police tiennent compte des 2 nouvelles communes partenaires (page 4 du préavis), ce qui nous amène à une participation par commune légèrement différente (inférieure pour certaines communes) et à un coût moyen par habitant en diminution de CHF 14.30.

4 CONSTATATIONS

Le budget global de la PRM comporte 2 volets bien distincts :

- le service de police, qui est identique pour toutes les communes partenaires ;
- les tâches optionnelles, qui sont spécifiques à chaque commune partenaire, à l'exception de la Commune de Préverenges qui a sa propre organisation et des communes de Buchillon et de Lussy-sur-Morges qui ne se sont pas encore déterminées.

Le budget est étroitement lié au budget des tâches optionnelles par les comptes (page 3 - Comptes de fonctionnement du préavis) :

- 60000.4521.00 – Part aux charges du personnel de la PRM pour les tâches optionnelles.
- 60000.4521.01 – Mise à disposition des infrastructures facturées aux communes pour les tâches optionnelles.

La commission a relevé que les tâches optionnelles pour la Commune de Saint-Prex sont facturées au travers des tâches optionnelles de la Commune de Morges, compte 60110.3185.00 Honoraires et prestations de services. Elles correspondent aux 2 ASP de Saint-Prex pour les tâches optionnelles de Morges, ceci à la suite de nébuleuses raisons et méthodes comptables. Cela n'affecte pas les comptes, car elles sont refacturées à la Commune de Saint-Prex, compte 60110.4356.00.

Toutefois, pour plus de clarté et par équité envers les autres communes partenaires, la commission souhaite que pour les prochains comptes et budgets, cette situation soit réévaluée et corrigée.

Dans le budget, soumis pour approbation, nous relevons plusieurs demandes pour le renouvellement de véhicules, équipements de transmission, équipements divers, armes, informatique et autres. Afin d'éviter de mauvaises surprises, la commission demande qu'un plan des investissements prévus à court, moyen et long termes soit étudié.

La commission, à l'unanimité, accepte le budget Service de police, les budgets tâches optionnelles, après consultation des délégués respectifs et concernés, ainsi que le budget global PRM, tels qu'ils sont présentés.

Commentaires et remarques des délégués respectifs sur les tâches optionnelles :

Commune de Morges :

Voir annexe N° 1 au présent préavis.

Commune de Tolochenaz :

Pas de commentaire ou remarque.

Commune de Saint-Prex :

Pas de commentaire ou remarque.

5 VŒUX

La commission formule les vœux suivants :

5.1 *VŒU N° 1*

La commission demande au CODIR de réévaluer et corriger le cheminement de la facturation des tâches optionnelles pour la Commune de Saint-Prex, afin qu'elle ne transite plus par la comptabilité des tâches optionnelles de la Commune de Morges et qu'elle soit comptabilisée directement dans le chapitre tâches optionnelles de Saint-Prex, à l'identique des autres communes.

5.2 *VŒU N° 2*

La commission demande au CODIR d'étudier un plan des investissements prévus à court, moyen et long termes.

6 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction,

- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Pour les délégués de la Commune de Morges :

1. d'adopter le budget des tâches optionnelles représentant des charges à hauteur de CHF 2'801'200.00 et des recettes pour un montant de CHF 3'395'600.00. L'excédent des recettes de CHF 594'400.00 sera restitué à la Commune de Morges ;

Pour les délégués de la Commune de Saint-Prex :

2. d'adopter le budget des tâches optionnelles représentant des charges à hauteur de CHF 280'800.00 et des recettes pour un montant de CHF 10'000.00. L'excédent des charges de CHF 270'800.00 sera pris en charge par la Commune de Saint-Prex ;

Pour les délégués de la Commune de Tolochenaz :

3. d'adopter le budget des tâches optionnelles représentant des charges à hauteur de CHF 34'600.00 et des recettes pour un montant de CHF 3'200.00. L'excédent des charges de CHF 31'400.00 sera pris en charge par la Commune de Tolochenaz ;

Pour tous les délégués :

4. d'adopter le budget ordinaire 2014 du Service de police représentant des charges à hauteur de CHF 10'727'200.00 et des recettes pour un montant de CHF 4'591'500.00. La différence, pour les charges communes de CHF 6'135'700,00 sera répartie entre les communes partenaires.

Pour la commission de gestion :

Madame : Carine Tinguely, membre de Saint Prex

Messieurs : Richard Bouvier, membre de Morges

Olivier Jeanneret, membre de Tolochenaz

André Cegielski, membre de Préverenges, Président/Rapporteur

au nom de la commission
le président-rapporteur

André Cegielski

Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 24 septembre 2013.

Annexe(s) : Tâches optionnelles pour la Commune de Morges

N°04/09.2013

PRÉAVIS N° 04/09.2013

BUDGET DE L'EXERCICE 2014 - ANNEXE N° 1 - TÂCHES OPTIONNELLES
MORGES

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La sous-commission, composée de MM. Richard Bouvier (membre - rapporteur) et de Maurice Jatton (suppléant), s'est penchée sur le budget 2014 des tâches optionnelles de Morges.

Nous remercions ici MM. Daniel Buache et Hervé Baer pour les réponses apportées à nos questions.

La sous-commission a pu poser ses questions lors de la séance plénière du 15 août 2013 et elle vous présente ci-dessous le résultat de son travail.

2 TRAVAIL DE LA COMMISSION

Quelle est l'évolution du budget 2014 par rapport au budget 2013 et aux comptes 2012 ?

	BU 2014	BU 2013	CO 2012
Signalisation	1'469'200.00	728'600.00	943'945.67
Police du commerce	-181'800.00	-177'700.00	-184'003.75
Inhumation	-100'800.00	-92'100.00	-99'223.35
Police administrative	-537'000.00	-524'800.00	-454'063.00
Représentation	-55'200.00	-63'200.00	-55'816.45
Total tâches optionnelles	594'400	-129'200	150'839.12

Le tableau ci-dessus fait ressortir une différence de CHF 723'600.00 entre le BU 2013 et le BU 2014 et une différence CHF 443'560.88 entre les CO 2012 et le BU 2014.

Ces différences importantes, **en notre faveur**, sont uniquement dues à la signalisation (voir explication ci-dessous), pour les autres postes les changements sont faibles.

2.1 *PAGE 4, COMPTE 60110.3185.00 HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES*

Pourquoi cette augmentation ?

Cette augmentation correspond à l'engagement de 2 ASP au profit de Saint-Prex !

Vous avez bien lu, nous avons les ASP de Saint-Prex dans les tâches optionnelles de Morges et ceci, à la suite d'obscures méthodes comptables. Toutefois, cela ne péjore pas les comptes de Morges. En effet ces ASP sont refacturés à Saint-Prex par le biais du compte 60110.4356.00.

- La sous-commission émet le vœu que le CODIR examine la possibilité de supprimer cet état de fait au plus vite.

2.2 *PAGE 4, COMPTE 60110.4272.00 STATIONNEMENTS - PARCOMÈTRES*

Comment pensez-vous atteindre cet objectif ? augmentation de prix ? augmentation de places ?

Une augmentation de prix est en effet prévue. Le prix de l'heure passera de CHF 1.00 à CHF 1.50.

3 CONCLUSION

La sous-commission a obtenu des réponses claires et détaillées à toutes ses demandes.

Elle vous recommande d'accepter le budget 2014 pour les tâches optionnelles de Morges et elle prie les membres de la commission de gestion ainsi que le Conseil intercommunal de prendre acte du présent rapport.

au nom de la commission
le président-rapporteur

Richard Bouvier

Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 24 septembre 2013.